

الشركة التونسية للبنك



**RESOLUTIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**  
**du Jeudi 23 Octobre 2014**  
**(EXERCICE 2013)**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, telle que modifiée par la loi 2006-19, relative aux établissements de crédit, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013, ci-dessous détaillé, en résultats reportés :

En Dinars

- Résultat de l'exercice 2013 :	-115.452.795,224
- Reports à nouveau (2012)	-230 209 363,760
- Effets des Modifications comptables 2013	-403.221.106 ,547
- <b>Résultats reportés :</b>	<b>-748.883.265,531</b>

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant annuel net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à cinq mille dinars (5.000,000 DT) par administrateur et par an.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté la fin du mandat des commissaires aux comptes actuels, décide de nommer le cabinet « Générale Etude & Management –GEM » et le groupement « Cabinet Finance-Audit & Conseil –FINACO et le Cabinet ABC Audit & Conseil» en tant que commissaires aux comptes, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**

## **NEUVIEME RESOLUTION**

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**

## **DIXIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée **à l'unanimité**



## SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

### RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2014

#### PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration annule la décision d'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Mai 2012.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité absolue, soit 94,193%.**

#### DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le projet d'augmentation du capital, décide d'augmenter le capital de la banque de 652.575.000 dinars pour le porter de 124.300.000 dinars à 776.875.000 dinars, et ce, par l'émission de 130.515.000 actions nouvelles comme suit:

- **Augmentation en numéraire d'un montant de 652.575.000 Dinars** par l'émission de 130.515.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **vingt et une (21) actions nouvelles souscrites pour quatre (4) actions anciennes,** au prix d'émission de **5,000 dinars**, soit sans prime d'émission.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social :

1. le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation proposée.
2. les actions non souscrites peuvent être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires,
3. les actions non souscrites peuvent être offertes au public totalement ou partiellement,

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer les délais de réalisation et le pouvoir d'utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés ci-haut prévues.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité absolue, soit 94,19%**

### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide après réalisation de l'augmentation de capital, la modification de l'article 6 des statuts de la Banque comme suit : « **Le capital social est fixé à la somme de 776.875.000 actions nominatives divisé en 155.375.000 actions de cinq dinars chacune** ».

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité absolue, soit 94,193%.**

### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité absolue, soit 94,193%.**

### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité ou de régularisation prévues par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité absolue, soit 94,193%.**

**BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT ARRETE**

**AU 31/12/2013**

(unité = En 1000DT )

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>31-12-2013</b>	<b>31-12-2012</b>
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	144 052	506 827
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	235 276	281 878
3- Créances sur la clientèle	5 469 127	5 653 418
4- Portefeuille titres commercial	215 475	209 547
5- Portefeuille d'investissement	274 583	279 729
6- Valeurs immobilisées	83 458	81 797
7- Autres actifs	593 203	530 939
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 015 174</b>	<b>7 544 135</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
1- Banque centrale et C.C.P	544 286	181 625
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	188 226	178 161
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	5 175 396	5 517 309
4- Emprunts et ressources spéciales	519 003	562 830
5- Autres passifs	702 086	699 898
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 128 997</b>	<b>7 139 823</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
1- Capital	124 300	124 300
2- Dotation de l'Etat	117 000	117 000
3- Réserves	359 295	358 756
4- Actions propres	-2 859	-2 859
5- Autres capitaux propres	37 324	37 324
6- Résultats reportés	-748 883	-230 208
7- Résultat de l'exercice	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-113 823</b>	<b>404 312</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 015 174</b>	<b>7 544 135</b>

## MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(unité = En 1000DT )

	Solde avant répartition au 31/12/2013	Affectation résultats reportés	Dividendes	Fonds social	Solde au 31/12/2013 après répartition
- Capital social	124 300				124 300
- DOTATION DE L'ETAT	117 000				117 000
- Réserves légales	12 430				12 430
- Réserves extraordinaires	49 479				49 479
- Réserves pour risques bancaires généraux	45 028				45 028
- Réserves à régime spécial	196 906				196 906
- Réserves pour réinvestissements exonérés	9 974				9 974
- Prime d'émission+prime de fusion	38 251				38 251
- Réserves pour fonds social	7 228				7 228
- Actions propres	-2 859				-2 859
- Autres capitaux propres	37 324				37 324
- Résultats reportés	-633 431	-115 453			-748 884
- Résultat de l'exercice	-115 453	115 453			0
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>-113 823</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-113 823</b>